

Le 9 avril 2018

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**, à l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Mary Cartmel et Louise Hébert ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau.

**EST ABSENT :** Andrew Retchless

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

*Il n'y a pas personne dans l'assistance.*

### **1. Ouverture de la séance**

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 14h30.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

18-04-108

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers  
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel  
Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

18-04-109

### **3. Adoption du Règlement 412-2018 ayant pour objet l'acquisition d'équipement de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur de Georgeville et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la municipalité**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter le règlement 412-2018 concernant l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Georgeville et décrétant un emprunt de 25 000\$ au fonds de roulement de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé à la séance régulière du conseil tenue le 3 avril 2018 ainsi qu'une copie du projet de règlement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le règlement intitulé : Règlement no 412-2018 concernant l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Georgeville et décrétant un emprunt de 25 000\$ au fonds de roulement de la municipalité.

**QUE** la résolution 2018-03-070 soit abrogée.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**18-04-110**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Pierre Martineau, il est 14h37.

---

Francine Caron Markwell  
**Mairesse**

---

Caroline Rioux  
**Directrice générale et secrétaire-  
trésorière, par intérim**